RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: DE94A1D3-0B21-4D84-AB10-8E97C1AC42F8

A.S.L SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 209 CHEMIN NEUF
84210 SAINT-DIDIER

———

RCS AVIGNON 984 778 902

———

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 02 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le deux janvier,
A neuf heures,

La société **A.S.L**, société par actions simplifiée, au capital de 5 000 €, dont le siège social est sis 209 Chemin Neuf – 84210 SAINT-DIDIER, immatriculée au RCS d'Avignon sous le n°921 665 410, représentée par Madame Laurie SODDU et Monsieur Anthony SODDU

Agissant en qualité d'associé unique de la société A.S.L SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

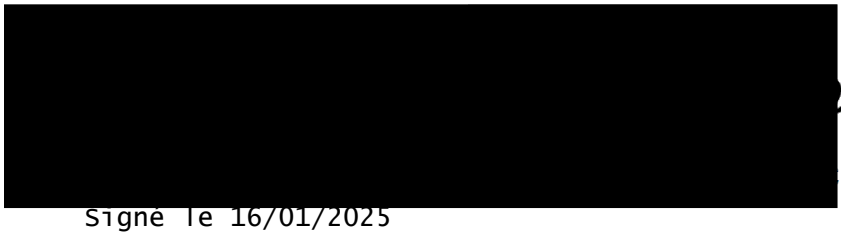
L'associé unique décide que Monsieur Anthony SODDU exercera ses fonctions de cogérant de la Société à titre gracieux et ne touchera donc aucune rémunération, et ce pour la période allant du 1er janvier 2025 au 10 juin 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

SAS A.S.L
Associé unique
Laurie SODDU et Anthony SODDU



Signé le 16/01/2025